

LA CFTC TISSEO, UN SYNDICAT AU SERVICE DES TRAMINOTS



Mai 2009

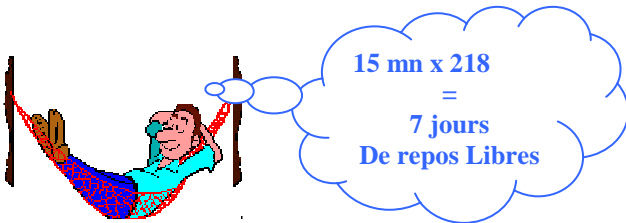


<http://www.cftctisseo.org>



26/05/2009

COMMERCIAUX. TRAVAILLER PLUS POUR D'AVANTAGE DE REPOS, LA DIRECTION SAIT FAIRE :



Il y avait les AIC et les AIV, chacun faisait son métier. La Direction a créé la polyvalence chez les commerciaux, en mélangeant les 2 métiers, ou en proposant de faire un métier unique.

Les points de vente s'appelleront agences commerciales.

Les horaires seront modifiés pour les AIV, ils feront 15 mn de plus par jour qui généreront 7 jours libres par an.

La rémunération des AIV ne bougera pas, celle des AIC pourra évoluer, le DRC qui était du « 190 au 210 » deviendra « 190 au 212 », les AIC pourront obtenir la même prime de caisse que les AIV, le statut de ces agents ne changera pas.

POUR LES CONDUCTEURS LA DIRECTION NE SAIT PAS FAIRE :

Pour les conducteurs, c'est plus facile !!! 0 mn x 226 jours = 0 jours de repos supplémentaire.



Quand ça arrange la Direction, les responsables des méthodes savent faire, ils mettent tous les moyens pour augmenter la journée du travail en échange de repos.

Mais pour les conducteurs, ça n'arrange pas la Direction et les syndicats rétrogrades, ils ne savent plus faire.

Pourtant les conducteurs attendent depuis longtemps d'avoir un troisième jour de repos une semaine sur 2, et aucune proposition sérieuse n'arrive.

LES HEURES SUP. EN FIN DE SERVICE POUR LES CONDUCTEURS :

Conducteurs, si vous rentrez en retard en fin de service, (même pour 2 ou 3 mn) prenez le temps d'appeler la régulation, vous serez payés en heures supplémentaires, augmentés de 25%, sans charges salariales, et non imposables.

Les procédures actuelles sont insuffisantes, elles sont faites pour empêcher le conducteur de pointer son retard, ça arrange la Direction qui économise les dépassements et qui camoufle les effets des temps parcours trop courts.

La CFTC a demandé à la DG de mettre à disposition des conducteurs, des fiches pré-remplies (à compléter par le conducteur qui devra simplement mettre son nom, son matricule et la durée du retard en fin de service. Ces fiches seront recueillies dans des boîtes à lettre spéciales pour pointage sur les retards. La CFTC a demandé qu'un relevé des dépassements journaliers soit à la disposition des traminots et des syndicats.

GREVE SUR LA LIGNE 19 :

Devant l'immobilisme de la Direction, sur le manque de temps parcours, (TM semaines – Samedi – Dimanche et vacances) et le refus de mettre des TM spéciaux pendant les travaux, la CFTC dépose un préavis de grève pour les conducteurs de la ligne 19.

DRC ADMINISTRATIF :

Les dernières propositions de la Direction étaient encore insuffisantes (voir site CFTC (<http://www.cftctisseo.org/>)), le DRH s'est engagé par écrit à nous faire d'autres propositions ultérieurement, nous lui demandons de nous les faire avant les vacances d'été. Dans l'état actuel, la proposition DG retient 3 groupes :

- 1° 185 au 200 peut arriver au 210 sur avis de la hiérarchie.**
- 2° 210 à 250 avec DRC de 20 pts par palier.**
- 3° 230 à l'embauche, 250 après 1 an, 255 confirmé 260 référent /expert**

PASSERELLE POUR LES RECLASSES

Ils me prennent vraiment pour un C., il ne fallait pas que je tombe malade avant le premier décembre 2006, pour faire valoir mes 33 années de conduite.



Conducteur reclassé au 210 avec 33 ans de conduite (médaillé avec palme)

Dans sa dernière proposition, le DRH ne tient pas compte des conducteurs reclassés qui avaient choisi un nouveau métier avant le 1^{er} décembre 2006, sauf

s'ils vont vers la vente ou la vérification. **Pour la CFTC c'est inacceptable**, les

conducteurs qui ont les années requises de conduite avant ou après le premier décembre 2006, doivent avoir le coefficient correspondant à leur ancienneté, quel que soit le nouveau métier.

Par Courrier le DRH s'est engagé à revenir vers nous en tenant compte de nos remarques (voir courrier du DRH daté du 11 mai, [en page info sur le site CFTC TISSEO](#)).

LA MISERE N'A PAS DROIT DE CITE A TISSÉO :

Les accords de reclassement pour les conducteurs et les OTCM permettent aux agents reclassés de conserver leurs coefficients aux conditions suivantes :

- 15 ans de métier et 36 ans d'âge
- 14 ans de métier et 39 ans d'âge
- 13 ans de métier et 42 ans d'âge
- 12 ans de métier et 45 ans d'âge

Sans ces 2 conditions, le traminot sera utilisé au coefficient 170, (SMIG) quel que soit le métier qu'il fera tant qu'on ne le lui propose pas définitivement un métier avec le coefficient qui correspond au poste.

Nous invitons tous les syndicats de l'entreprise à s'unir sur ce grave problème. **A Tisséo nous devons nous battre pour la suppression de ce coefficient de misère.**

LA SURCOTE SUR VOTRE RETRAITE AUGMENTE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2009:

Certains traminots qui n'ont pas un métier pénible, décident de travailler après l'âge de la retraite, **la nouvelle loi le permet**. S'il a tous les versements requis et arrive à l'âge du départ en retraite, chaque trimestre de travail supplémentaire lui fera augmenter sa retraite de 1,25%, au lieu de 0,75%.

STOP AUX POLÉMIQUES SYNDICALES, UNISSONS-NOUS DANS L'INTÉRÊT DES TRAMINOTS :

Depuis les dernières élections à Tisséo, il n'y a pas un seul tract **FO ou CGT**, sans polémiques envers d'autres syndicats de l'entreprise. Nous demandons solennellement à ces 2 syndicats, de **STOPPER** leurs polémiques qui desservent les traminots. Vous vous trompez d'adversaire, et vous écœurez les traminots du syndicalisme à Tisséo.

Consultez les traminots, faites un sondage, vous serez surpris du résultat.

Les traminots ont besoin de l'unité syndicale pour régler tous les points communs de nos cahiers revendicatifs respectifs.

- Temps parcours décents pour les conducteurs.
- Diminution du nombre d'équipes coupées.
- Stop aux remises en cause de nos acquis.
- Un DRC pour ceux qui n'en bénéficient pas encore **et amélioré pour les autres**.
- Pas de coefficients en dessous du 200.
- Prime de transport.
- Application des passerelles à tous les agents reclassés. Etc.. etc...

Visitez le site CFTC TISSÉO

<http://www.cftctisseo.org>

*Salaires – info – mutuelle
tracts – vos droits – photos
Liens utiles - convivialité*